



# Rapport de gestion 2014

Fondation collective Vita

# Chiffres clés 2013 2014

## Retraités

Tous les retraités sont réassurés  
auprès de la Zurich Compagnie  
d'Assurances sur la Vie SA

## Membres actifs

114'881  
**115'338**

## Avoirs en millions de CHF

9'475  
**10'281**

## Employeurs affiliés

18'189  
**18'950**

## Rendements des placements de la fortune

7,14%  
**8,18%**

## Rémunération du capital d'épargne obligatoire

2,00% **2,75%**

## Rémunération du capital d'épargne surobligatoire

2,50% **3,75%**

# Table des matières

## Avant-propos

Message du président du conseil de fondation	4
Message du président du comité de placement	6

## Bilan et compte d'exploitation

Bilan	9
Compte d'exploitation	10

## Annexes

1 Bases et organisation	13
2 Membres actifs et rentiers	15
3 Nature de l'application du but	16
4 Principes d'évaluation et de présentation des comptes, continuité	16
5 Risques actuariels / couverture de risques / taux de couverture	17
6 Explications relatives aux placements et au résultat net des placements	21
7 Explications relatives aux autres positions du bilan et au compte d'exploitation	28
8 Demandes de l'autorité de surveillance	31
9 Autres informations relatives à la situation financière	31
10 Événements postérieurs à la date du bilan	31

## Rapport de l'organe de révision au Conseil de fondation

Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels	33
---	----

# Modèle de prévoyance novateur lancé avec succès

## Rapport du président du conseil de fondation



Peter E. Naegeli

En 2014, la Fondation collective Vita a posé un nouveau jalon dans la conception active du deuxième pilier en lançant un nouveau modèle de prévoyance qui a fait l'objet d'une récompense. Ce modèle a rencontré un vif intérêt auprès des clients et des milieux spécialisés. Cela démontre qu'il est non seulement nécessaire mais aussi possible de trouver de nouvelles approches dans le domaine de la prévoyance professionnelle. La Fondation collective Vita et son partenaire Zurich sont convaincus que l'on ne peut pas rester passif face à la problématique de prévoyance qui va résulter de l'évolution démographique.

Le nouveau modèle de prévoyance de Vita avec la constitution d'une réserve d'intérêt ne se contente pas de faire de l'ombre au taux de couverture omniprésent axé sur le court terme. Il constitue, avec la répartition par degré des revenus, un tournant majeur vis-à-vis du taux d'intérêt minimal pour l'année suivante fixé d'avance chaque année par le Conseil fédéral. La performance dégagée sur les marchés des capitaux ne peut pas s'improviser par un simple coup de baguette magique, encore moins dans un environnement de taux d'intérêt durablement faibles.

### Le vieillissement de la population a des conséquences sur les individus

Les défis de la prévoyance professionnelle et les conséquences sur les individus ont été illustrés par Lady Barbara Judge, présidente de l'UK Pension Protection Fund (le fonds de garantie britannique des retraites): «Faire plus d'économies, escompter moins de rentes et travailler plus longtemps». Ceux qui acceptent ces trois orientations et les prennent au sérieux doivent intervenir dès maintenant. Par contre, imaginer que l'espérance de vie va de nouveau baisser et que le vieillissement de la population va cesser est illusoire. Mais que signifie être actif dans ce contexte? Être actif, cela signifie ne plus se concentrer uniquement sur la période qui précède une retraite calculée à partir d'une date fixe, mais de prendre en compte la durée qui suit la fin de l'activité lucrative au sens d'un «accompagnement professionnel ultérieur» – ce qui constitue le but intrinsèque de la prévoyance professionnelle.

### Un démarrage 2015 énergique

La Fondation collective Vita et son partenaire Zurich restent actifs sous la marque commune Vita.

### «Les avantages du modèle partiellement autonome sont de plus en plus évidents»

La Fondation collective Vita et Zurich ont agi en tant que pionniers déjà en 2004 en lançant le modèle partiellement autonome qu'ils déploient résolument au profit des entreprises affiliées, des assurés actifs et des rentiers.

La Fondation collective Vita a très bien démarré l'année 2015. L'acceptation du modèle de prévoyance de Vita auprès d'entreprises clientes nouvelles et renommées ouvre des perspectives et procure la confiance requise pour pouvoir contribuer activement à relever les défis que pose la prévoyance professionnelle.

Au nom du conseil de fondation, je vous remercie de votre confiance. Vous pouvez être sûrs que le conseil de fondation, avec le soutien du directeur Samuel Lisse et de ses collaborateurs, fera tout ce qui est en son pouvoir pour que la prévoyance professionnelle de la Fondation collective Vita soit conforme à vos intérêts.



Peter E. Naegeli  
Président du conseil de fondation  
de la Fondation collective Vita

# Une bonne année de placement pour la Fondation collective Vita

## Rapport du président du comité de placement



Prof. Dr. Thorsten Hens

L'année de placement 2014 a été marquée par des cours à la hausse sur les actions et des intérêts à la baisse. Toutes les catégories de placement (ou presque) ont contribué au résultat global positif, notamment les placements en obligations et en actions. Avec 8,17%, la performance annuelle de Vita a été de nouveau très réjouissante, ce qui est d'ailleurs confirmé par différentes comparaisons. La Fondation collective Vita a dégagé un résultat positif dans toutes les catégories de placement, les actions étant en tête de classement avec 13,89%, suivies de l'immobilier avec 10,31%. Un rendement de 7,96% sur le marché des capitaux est également extraordinairement bon. Même les hypothèques ont pu progresser de 2,73% par rapport à l'année précédente. Ces rendements confirment que la stratégie de placement de Vita est restée excellente en 2014. La comparaison avec les indices de référence des classes individuelles de placement démontre la qualité de cette stratégie. Dans toutes les classes de placement, la performance de la Fondation collective Vita a été proche de celle des indices de référence correspondants. Dans le domaine des placements alternatifs, la

Fondation collective Vita a dégagé un rendement de 4,35%, soit plus de 3,4% au-dessus de l'indice de référence. Il faudrait vraiment procéder à une analyse attentive pour trouver quelque chose qui, face à cette image globale positive, aurait pu être amélioré. Dans le domaine des actions Europe, la Fondation collective Vita dégage une performance inférieure de 2,41% à l'indice de référence. Et naturellement, elle aurait pu battre de manière significative son indice de référence sur le marché des capitaux si elle n'avait pas dû réduire les durations.

### La performance sur 10 ans parle d'elle-même

La Fondation collective Vita fondée en 2003 a investi depuis 10 ans sur les marchés financiers. Avec succès: rétrospectivement, on voit que la Fondation collective Vita a dégagé une excellente performance en atteignant une moyenne de pratiquement 4 pour cent par an. Cette performance est d'autant plus remarquable que la plus grande crise financière de tous les temps est survenue pendant cette période. Crise qui a été parfaitement maîtrisée par la jeune Fondation collective Vita.

**«La Fondation collective Vita est une fondation collective extrêmement sûre – pas seulement du fait de la faible variation des rendements!»**

### Que va-t-il se passer une fois les sommets atteints sur les marchés des actions?

En 2014, les actions ont profité à la fois de la reprise de la conjoncture et de la baisse des intérêts. Ce qui a débouché sur un Rally sans comparaison sur les marchés des actions. Les principaux marchés boursiers, par exemple le Dow Jones Industrial Average Index, l'indice des plus grandes actions américaines, ont pratiquement atteint un nouveau sommet historique en 2014.

Les autres classes traditionnelles de placement des caisses de pension suisses, par exemple les obligations et l'immobilier suisses, n'ont jamais été aussi chères. Cette situation constitue un défi pour les caisses de pension et les fondations collectives suisses par rapport à leur capacité à atteindre des rendements correspondants à l'avenir – notamment si les intérêts des placements suisses sûrs restent négatifs. Face à cet environnement exigeant, le fait que la Fondation collective Vita ait investi de manière largement diversifiée s'est avéré payant. Nous sommes convaincus que la forte part stratégique investie en placements non traditionnels à hauteur de 22% (Hedge Funds, Private Equity, Commodities, Insurance Linked Securities, Senior Loans, placements en infrastructures) nous permettra de continuer à dégager un rendement correspondant dans un proche avenir.



Prof. Dr. Thorsten Hens  
Président du comité de placement

# Bilan et compte d'exploitation



# Bilan

## Actif

en CHF	Annexe	31.12.2014	31.12.2013
<b>Placements</b>		<b>10'223'993'154</b>	<b>9'395'895'686</b>
Liquidités	6.4	299'129'460	165'279'960
Autres avoirs en compte courant	7.1	0	1'022'554
Comptes courants des employeurs	6.9	87'448'961	87'404'197
Autres créances		6'835'465	8'638'724
Placements collectifs – obligations	6.4	3'831'594'976	4'015'526'307
Placements collectifs – actions	6.4	2'571'581'446	2'287'216'386
Placements collectifs – immobilier	6.4	1'090'834'705	990'358'930
Placements collectifs – alternatifs	6.4	1'658'457'927	1'163'187'778
Placements directs	6.4	678'110'214	677'260'850
<b>Comptes de régularisation actifs</b>	<b>7.2</b>	<b>56'858'747</b>	<b>79'097'111</b>
<b>Total de l'actif</b>		<b>10'280'851'901</b>	<b>9'474'992'797</b>

## Passif

en CHF	Annexe	31.12.2014	31.12.2013
<b>Dettes</b>		<b>207'471'161</b>	<b>154'771'501</b>
Prestations de libre passage		177'876'988	152'634'428
Autres dettes		29'594'173	2'137'073
<b>Comptes de régularisation passifs</b>	<b>7.3</b>	<b>428'381'799</b>	<b>287'533'614</b>
<b>Réserves de contributions des employeurs</b>	<b>6.9</b>	<b>120'031'361</b>	<b>120'968'173</b>
<b>Capitaux de prévoyance, provisions techniques et fonds libres des caisses de prévoyance</b>		<b>8'859'101'349</b>	<b>8'301'391'208</b>
Capital de prévoyance des assurés actifs	5.3	8'317'225'338	8'180'068'641
Provisions techniques	5.5	541'876'011	121'322'567
<b>Réserves de fluctuation de valeurs</b>	<b>6.3</b>	<b>531'546'081</b>	<b>518'626'745</b>
<b>Fonds libres des institutions de prévoyance</b>	<b>5.4</b>	<b>83'277'855</b>	<b>91'651'556</b>
<b>Capital de la fondation et fonds libres</b>		<b>51'042'295</b>	<b>50'000</b>
Capital de la fondation		50'000	50'000
Résultat de l'année en cours		50'992'295	0
<b>Total du passif</b>		<b>10'280'851'901</b>	<b>9'474'992'797</b>

# Compte d'exploitation

en CHF	Annexe	31.12.2014	31.12.2013
<b>Cotisations et apports ordinaires et autres</b>		<b>1'121'190'721</b>	<b>1'097'866'590</b>
Contributions d'épargne	7.4	633'344'165	636'353'100
Contributions de risque	7.5	151'071'257	153'503'438
Contributions destinées au supplément dû au renchérissement	7.5	4'130'553	4'150'632
Contributions au fonds de garantie	7.5	4'050'993	3'721'769
Contributions destinées aux frais administratifs	7.5	63'593'528	59'844'614
Primes uniques et rachats		252'846'529	222'881'981
Remboursements des fonds libres des caisses de prévoyance (net)	5.4	9'610'802	12'489'916
Placements dans les réserves de contributions des employeurs	6.9	-22'101'966	-2'686'405
Remboursements des réserves de contributions des employeurs	6.9	24'644'860	7'607'546
<b>Prestations d'entrée</b>		<b>645'266'870</b>	<b>628'972'423</b>
Apports de libre passage		636'160'909	622'987'769
Remboursement de versements anticipés pour la propriété du logement / divorce		9'105'962	5'984'654
<b>Apports provenant de cotisations et de prestations d'entrée</b>		<b>1'766'457'591</b>	<b>1'726'839'013</b>
<b>Prestations réglementaires et versements anticipés</b>		<b>-277'431'868</b>	<b>-260'355'360</b>
Rentes de vieillesse		-96'992'770	-85'308'671
Rentes de survivants		-9'366'904	-8'298'002
Rentes d'invalidité		-34'096'777	-34'767'109
Prestations en capital à la retraite		-106'575'011	-100'315'950
Prestations en capital en cas de décès et d'invalidité		-30'400'406	-31'665'628
<b>Prestations de sortie</b>		<b>-1'320'835'886</b>	<b>-1'276'452'220</b>
Prestations de libre passage en cas de sortie		-1'268'083'889	-1'225'433'397
Versements anticipés pour la propriété du logement / divorce		-44'865'915	-45'901'122
Réserve mathématique d'invalides à la résiliation du contrat		-7'886'082	-5'117'700
<b>Dépenses relatives aux prestations et versements anticipés</b>		<b>-1'598'267'754</b>	<b>-1'536'807'580</b>
<b>Dissolution / constitution de capitaux de prévoyance, provisions techniques et réserves de contributions des employeurs</b>		<b>-569'863'837</b>	<b>-229'626'579</b>
Dissolution du capital de prévoyance des assurés actifs		95'153'021	87'288'768
Constitution de réserves techniques		-420'553'444	-121'322'567
Constitutions de fonds libres des institutions de prévoyance	5.4	-9'610'802	-12'489'916
Constitution de réserves de contributions des employeurs	6.9	22'101'966	2'686'405
Dissolution de réserves de contributions des employeurs	6.9	-24'644'860	-7'607'546
Rémunération du capital d'épargne	5.3	-232'309'719	-178'181'724
Report		-401'674'000	-39'595'147

en CHF	Annexe	31.12.2014	31.12.2013
Report		-401'674'000	-39'595'147
<b>Produits des prestations d'assurance</b>		<b>206'022'844</b>	<b>206'677'037</b>
Prestations sous forme de rentes		140'456'451	128'373'783
Prestations d'assurance en capital		12'468'459	12'352'063
Prestations d'assurance libération du paiement des primes		26'945'497	25'967'406
Prestations d'assurance réserve mathématique d'invalides		7'886'082	5'117'700
Parts d'excédents résultant de contrats d'assurance	5.8	18'266'356	34'866'084
<b>Charges d'assurance</b>		<b>-458'089'395</b>	<b>-452'415'720</b>
Primes d'assurance			
Primes de risque	7.5	-155'256'413	-157'654'070
Primes de coûts	7.5	-63'593'528	-59'608'944
Apports uniques aux assurances		-235'628'608	-231'090'124
Contributions au fonds de garantie		-3'610'846	-4'062'581
<b>Résultat de l'activité d'assurance</b>		<b>-653'740'552</b>	<b>-285'333'830</b>
<b>Résultat net des placements</b>		<b>723'237'601</b>	<b>603'642'894</b>
Intérêts	6.8.1	1'018'690	4'142'275
Rémunération des fonds libres des institutions de prévoyance	5.4	-1'237'099	-1'409'109
Rémunération des réserves des contributions des employeurs		-1'606'082	-1'632'557
Résultat des placements collectifs – obligations	6.8.1	307'241'729	26'317'810
Résultat des placements collectifs – actions	6.8.1	312'791'803	429'293'644
Résultat des placements collectifs – immobilier	6.8.1	105'343'179	63'494'716
Résultat des placements alternatifs	6.8.1	123'411'551	139'159'417
Résultat des opérations de couverture des risques de change	6.8.1	-51'779'860	3'674'179
Intérêts hypothécaires	6.8.1	18'078'686	19'364'249
Frais d'administration des placements	6.8	-90'024'996	-78'761'730
<b>Autres produits</b>		<b>375'879</b>	<b>1'016'349</b>
Produits de prestations fournies		133'030	344'438
Dissolution de ducroire		242'849	671'911
<b>Frais de gestion</b>	<b>5.1</b>	<b>-5'961'296</b>	<b>-4'304'898</b>
Administration générale		5'094'200	3'577'151
Marketing		431'078	101'310
Organe de révision et expert de la prévoyance professionnelle		265'930	389'238
Autorités de surveillance		170'088	237'199
<b>Produit avant dissolution / constitution des réserves de fluctuation de valeurs</b>		<b>63'911'632</b>	<b>315'020'516</b>
Constitution des réserves de fluctuation de valeurs		-12'919'336	-315'020'516
<b>Excédent de produits</b>		<b>50'992'295</b>	<b>0</b>

# Annexes

# 1 Bases et organisation

Forme juridique	Fondation au sens des art. 80 ss. CC
Constitution de la fondation	13 juin 2003
Première inscription au registre du commerce / N° CH-020.7.001.096-8	17 septembre 2003
Acte de fondation (dernière adaptation)	Mai 2010
Règlement d'organisation	Octobre 2013
Règlement de prévoyance	Octobre 2014
Règlement de placement	Septembre 2014
Règlement des provisions	Septembre 2014
Règlement de liquidation partielle	Septembre 2014
Système de primauté	Primautés de cotisations
Enregistrement	N° d'ordre ZH.1446
Fonds de garantie	Oui

## 1.1 But

La fondation a pour but de réaliser la prévoyance professionnelle obligatoire des salariés et des employeurs en cas d'invalidité et de vieillesse et, en cas de décès, en faveur de leurs survivants. La prévoyance est réalisée avant tout dans les limites de la LPP et de ses dispositions d'application. La fondation peut pratiquer une prévoyance excédant les prestations minimales fixées par la loi, y compris des prestations d'assistance dans des cas difficiles de maladie, d'accident, d'invalidité ou de chômage.

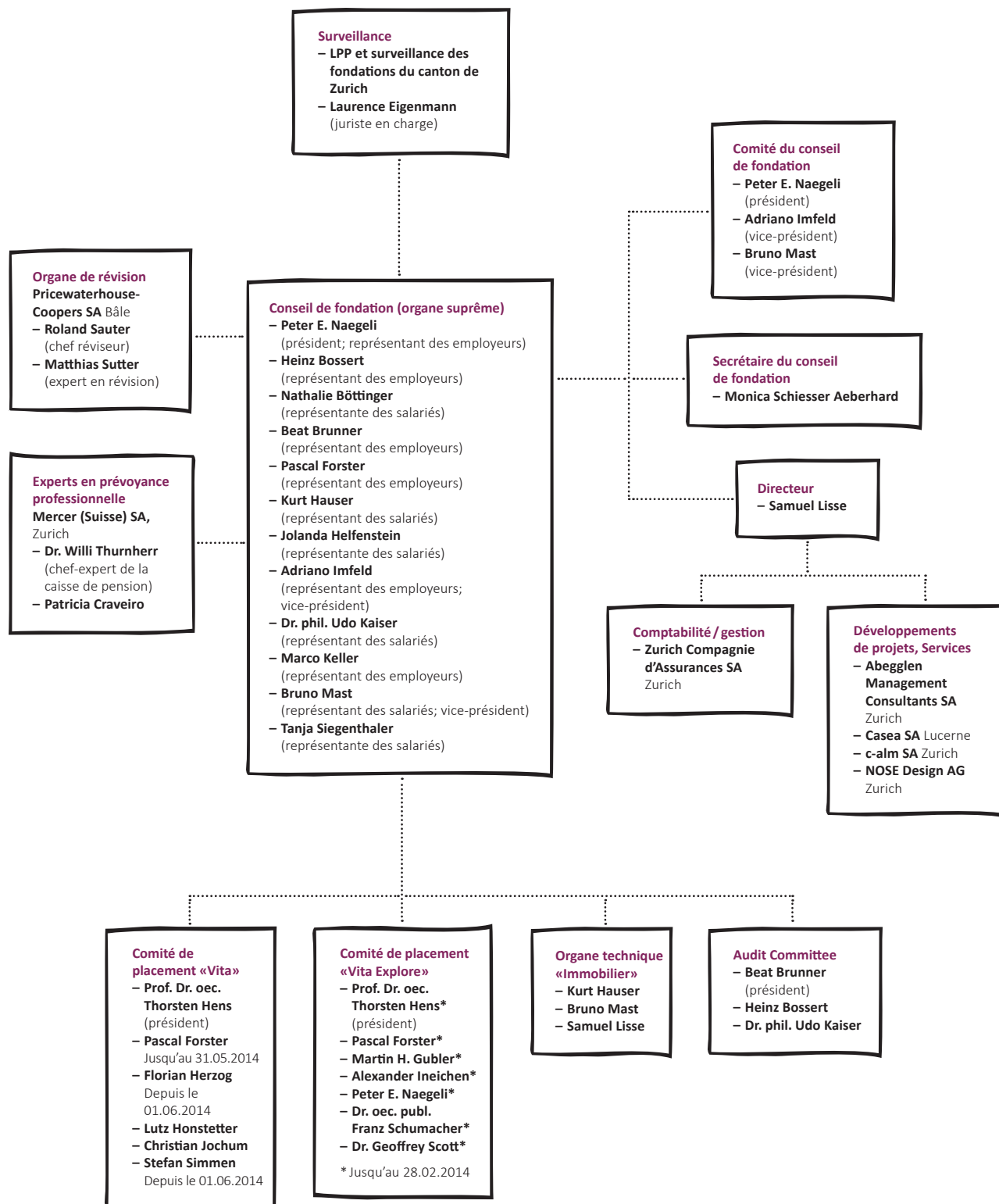
Le comité du conseil de fondation désigne les personnes habilitées à signer. Seule la signature collective à deux est autorisée.

## 1.2 Employeurs affiliés

	31.12.2014	31.12.2013
Nombre d'employeurs affiliés	18'950	18'189

+761  EN 2014

### 1.3 Organes de gestion et autres fonctions



En février 2014, les tâches du comité Vita Explore ont été intégrées à celles du comité de placement Vita, ce qui a permis de dissoudre le comité.

## 2 Membres actifs et rentiers

### 2.1 Situation en fin d'année

	31.12.2014	31.12.2013
<b>Total des membres actifs</b>	<b>115'338</b>	<b>114'881</b>
Assurés actifs	110'564	110'568
Assurés en incapacité de gain	4'774	4'313
<b>Total des rentiers</b>	<b>9'966</b>	<b>9'311</b>
Rentes de vieillesse	6'107	5'494
Rentes d'enfants de retraités	108	100
Rentes de conjoint	734	653
Rentes d'orphelin	274	258
Rentes d'invalidité	2'295	2'332
Rentes d'enfants d'invalides	448	474

### 2.2 Evolution des effectifs en 2014

	Rentes de vieillesse	Rentes d'enfants de retraités	Rentes de conjoint	Rentes d'orphelin	Rentes d'invalidité	Rentes d'enfants d'invalides
<b>Situation au 01.01.2014</b>	<b>5'494</b>	<b>100</b>	<b>653</b>	<b>258</b>	<b>2'332</b>	<b>474</b>
Nouvelles rentes	700	33	–	–	–	–
Reprises	16	–	90	49	253	78
Décès	–103	–4	–9	–1	–37	–6
Sorties	–	–21	–	–32	–253	–98
<b>Situation au 31.12.2014</b>	<b>6'107</b>	<b>108</b>	<b>734</b>	<b>274</b>	<b>2'295</b>	<b>448</b>

	Assurés actifs
<b>Situation au 01.01.2014</b>	<b>110'568</b>
Entrées	10'954
Départs à la retraite	–1'068
Sorties	–9'890
<b>Situation au 31.12.2014</b>	<b>110'564</b>

## 3 Nature de l'application du but

La fondation a rempli son but lorsque des employeurs s'y affilient par un contrat d'adhésion. Sur la base de ce dernier est fondée une caisse de prévoyance.

Le comité de caisse approuve le règlement de prévoyance mis en vigueur par le conseil de fondation. Dans le plan de prévoyance, le comité de caisse définit le genre et l'étendue des pres-

tations de prévoyance, les contributions des assurés et de l'employeur ainsi que les dispositions spécifiques à la prévoyance. Le règlement et le plan de prévoyance sont mis en vigueur par le comité de caisse.

Les charges de la prévoyance sont en principe financées par les salariés et l'employeur, ce dernier assumant au minimum 50% des frais.

## 4 Principes d'évaluation et de présentation des comptes, continuité

### 4.1 Confirmation de la présentation des comptes selon la Swiss GAAP RPC 26

La comptabilité, l'inscription au bilan et l'évaluation sont régies selon les dispositions du code des obligations (CO) et de la LPP. Les comptes annuels constitués du bilan, du compte d'exploitation et de l'annexe reflètent la situation financière effective au sens de la législation relative à la prévoyance professionnelle et correspondent aux prescriptions de la Swiss GAAP RPC 26.

### 4.2 Principes comptables et d'évaluation

L'évaluation des placements est effectuée aux valeurs actuelles (pour l'essentiel aux valeurs de marché). En outre, les dispositions des recommandations spécialisées conformément à la Swiss GAAP RPC 26 («true & fair view») sont applicables.

L'évaluation des placements directs dans l'immobilier est déterminée à l'aide d'une méthode reconnue en prenant en compte les instructions d'évaluation légales.

Tous les autres placements pour lesquels aucun cours de marché (valeur de marché) n'est disponible sont évalués à la Net Asset Value (par ex. Private Equity) ou à la valeur nominale, déduction faite des corrections de valeur éventuellement nécessaires (par exemple les hypothèques).

Tous les montants en francs sont arrondis dans les comptes annuels et dans l'annexe. Des différences minimales peuvent découler de ces arrondis.



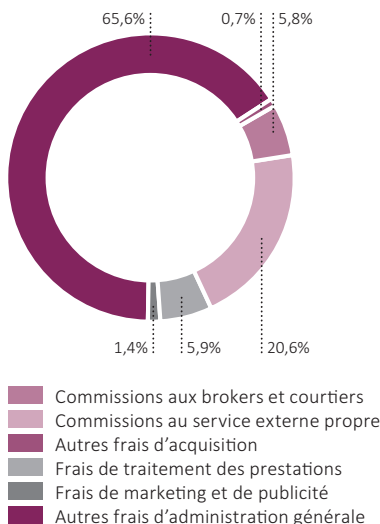
# 5 Risques actuariels / couverture de risques / taux de couverture

## 5.1 Nature de la couverture de risques / réassurance

Afin de couvrir les risques actuariels de décès et d'invalidité ainsi que le rachat des prestations de vieillesse, la fondation a conclu un contrat d'assurance vie collective avec la société Zurich Compagnie d'Assurances sur la Vie SA. La fondation est à la fois preneur d'assurance et bénéficiaire.

La répartition des primes d'assurance, de risque et de coûts est visible au chiffre 7.4. Les frais de gestion incombant directement à la fondation sont présentés dans le compte d'exploitation sous les frais de gestion.

Le conseil de fondation estime ainsi que la ventilation des frais de gestion du réassureur au niveau de la fondation n'est pas directement applicable au sens de l'art. 48a OPP2, mais il considère comme logique de s'en tenir à la ventilation selon le compte d'exploitation de la FINMA. La répartition en pourcentage des frais bruts dans l'activité vie collective, conformément au compte d'exploitation de la prévoyance professionnelle qui est constitué selon les indications de l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers FINMA, peut être consultée sur le graphique ci-contre:



(Source: compte d'exploitation 2014 – prévoyance professionnelle, consultable sur Internet sur [www.zurich.ch](http://www.zurich.ch)).

L'ensemble des autres coûts encourus par la fondation sont supportés par la société Zurich Compagnie d'Assurances sur la Vie SA. Une prime de coûts est prélevée sur toutes les institutions de prévoyance affiliées à la fondation en vue de couvrir les charges de l'activité vie collective. Zurich Compagnie d'Assurances sur la Vie SA enregistre collectivement les postes de charges pour tous les contrats d'assurance vie collective qu'elle a conclus.

## 5.2 Explication des actifs et passifs de contrats d'assurance

Les réserves mathématiques afférentes aux engagements de rentes résultant du contrat d'assurance vie collective conclu avec Zurich Compagnie d'Assurances sur la Vie SA ne sont pas portées au bilan. Elles se répartissent comme suit:

en CHF	31.12.2014	31.12.2013
<b>Réserve mathématique relative aux bénéficiaires de rentes</b>	<b>2'114'953'600</b>	<b>1'923'295'328</b>
Rentes de vieillesse	1'518'583'384	1'351'190'799
Rentes d'enfants de retraités	2'356'977	2'180'671
Rentes d'invalidité	222'526'951	222'854'632
Rentes d'enfants d'invalides	6'423'698	6'488'661
Rentes d'orphelin	4'419'479	4'749'092
Rentes de conjoint	141'487'203	126'501'699
Libération du paiement des primes	219'155'908	209'329'775

### 5.3 Développement et rémunération du capital d'épargne

en CHF	31.12.2014	31.12.2013
Rémunération du capital d'épargne obligatoire	2,75 %	2,00 %
Rémunération du capital d'épargne subobligatoire	3,75 %	2,50 %
<b>Capital d'épargne au début de l'année</b>	<b>8'180'068'641</b>	<b>8'089'175'684</b>
<b>Constitution du capital d'épargne</b>	<b>- 237'041'481</b>	<b>- 202'372'007</b>
Contributions d'épargne	633'344'165	636'353'100
Contributions d'épargne AI	26'945'497	25'967'406
Sommes de rachats	110'958'069	107'798'741
Prestations d'entrée PLP	636'160'909	622'987'769
Prestations de sortie PLP	- 1'268'083'889	- 1'225'433'397
Dont différence à la sortie selon l'art. 17 LFLP <sup>1)</sup>	66'670	309'334
Dédutions pour découvert à la résiliation du contrat <sup>1)</sup>	- 6'865	- 171'422
Versements anticipés pour la propriété du logement / divorce	- 44'865'915	- 45'901'122
Remboursement des versements anticipés	9'105'962	5'984'654
Prestations en capital en cas de décès	- 30'400'406	- 31'665'628
Dont prestations de la compagnie d'assurance <sup>1)</sup>	12'468'459	12'352'063
Prestations en capital à la retraite	- 106'575'011	- 100'315'950
Rachat de rentes de prestations vieillesse / survivants / invalidité	- 235'628'608	- 231'090'124
Dont différences du rachat de rentes <sup>1)</sup>	19'469'484	20'452'568
<b>Reprises de portefeuilles d'assureurs antérieurs</b>	<b>141'888'460</b>	<b>115'083'240</b>
<b>Rémunération du capital d'épargne</b>	<b>232'309'719</b>	<b>178'181'724</b>
<b>Capital d'épargne en fin d'année</b>	<b>8'317'225'338</b>	<b>8'180'068'641</b>
Dont avoirs de vieillesse selon LPP	4'982'939'517	4'936'018'206

1) Charges et produits influant sur le résultat et pris en compte dans le compte d'exploitation sous le poste «Constitution du capital de prévoyance des assurés actifs»

### 5.4 Développement et rémunération des fonds libres des caisses de prévoyance

en CHF	31.12.2014	31.12.2013
Rémunération des fonds libres	1,50 %	1,50 %
<b>Fonds libres (comptes de prévoyance)</b>	<b>83'277'854</b>	<b>91'651'556</b>
Fonds libres (comptes de prévoyance) de l'année précédente	91'651'556	102'732'306
Apports dans les fonds libres (comptes de prévoyance)		
Provenant des reprises de contrats	1'773'650	512'500
Provenant des contributions	1'442'253	1'395'632
Prélèvements sur les fonds libres (comptes de prévoyance)		
Provenant des sorties de contrats	- 4'428'752	- 3'399'324
Pour apport dans le capital d'épargne	- 8'385'552	- 10'987'594
Correction de la différence	- 12'400	- 11'129
Rémunération des fonds libres (comptes de prévoyance)	1'237'099	1'409'167

## 5.5 Composition, développement et explication des réserves mathématiques

Les principes de calcul des réserves techniques requises ont été contrôlés par les experts de la prévoyance professionnelle et ils figurent dans un règlement approuvé par le conseil de fondation.

Le nouveau modèle a été lancé en 2014. Celui-ci exige, conformément au règlement des provisions, la constitution de réserves sur intérêts qui ont été nouvellement constituées à hauteur de CHF 370'166'422.

Composition des provisions techniques	en CHF	2014	2013
Provision pour le taux de conversion		171'709'589	121'322'567
Provision pour la constitution de réserves d'intérêt		370'166'422	0
<b>Total des provisions techniques</b>		<b>541'876'011</b>	<b>121'322'567</b>

## 5.6 Résultat de l'expertise de technique d'assurance du 13 mai 2015

L'expert de la prévoyance professionnelle constate, dans son expertise, que:

### Sécurité financière

#### Taux de couverture

Le taux de couverture selon l'art. 44 OPP2 se monte, au 31.12.2014, à 106,6% (année précédente: 106,2%). Ainsi, l'institution de prévoyance est en mesure de satisfaire intégralement à ses engagements financiers.

#### Capacité d'assainissement

L'effectif se compose exclusivement d'assurés actifs. Tous les retraités sont réassurés auprès de la société Zurich Compagnie d'Assurances sur la Vie SA. Nous considérons ainsi que la capacité d'assainissement est très bonne.

#### Propension aux risques

Les provisions techniques et la réserve de fluctuation de valeurs sont constituées intégralement jusqu'au montant des valeurs cibles définies. Nous considérons ainsi qu'au 31.12.2014, l'institution de prévoyance est en mesure de supporter les risques découlant de la stratégie d'investissement choisie.

### Adéquation du financement

Les contributions sont utilisées pour le financement des prestations de vieillesse, des prestations de risque et des frais de gestion de la fondation collective. Les pertes sur retraites ne sont pas financées par les contributions, mais par le biais d'une provision spécifique. Ainsi, les primes encaissées pour le risque et les frais de gestion doivent couvrir la prime d'assurance de Zurich Compagnie d'Assurances sur la Vie SA et les contributions au fonds de garantie. Selon le compte d'exploitation, cette condition est satisfaite. Les frais de gestion de la fondation collective sont financés par le rendement sur la fortune.

Le rendement nécessaire à long terme est calculé à l'aide de la formule suivante:

$$FP \times \text{rendement nécessaire} = \text{rémunération visée} \times CP_{\text{Actifs}} + IT \times CP_{\text{Retraités}} + \text{constitution de la provision} + FG$$

Avec:

FP: fortune de prévoyance disponible  
 CP<sub>Actifs</sub>: capital de prévoyance des actifs  
 CP<sub>Retraités</sub>: capital de prévoyance des retraités  
 FG: frais de gestion de la fondation collective

Le rendement nécessaire à long terme correspond au rendement nécessaire pour rémunérer les avoirs de vieillesse des actifs et les capitaux de couverture des retraités ainsi que pour financer les coûts qui ne sont pas couverts par des contributions. Plus le taux de couverture est élevé, plus le rendement nécessaire est faible. Pour conserver un taux de couverture constant, il faut que le rendement attendu soit supérieur au rendement nécessaire.

Etant donné que la fondation collective ne supporte elle-même aucun engagement envers les retraités, le rendement nécessaire est calculé selon la formule suivante:

$$\text{Rendement nécessaire} = (\text{rémunération cible} \times \text{CP}_{\text{Actifs}} + \text{FG}) / \text{AP}$$

Le rendement attendu se monte à 3,5%<sup>1</sup> p.a. alors que le rendement nécessaire est de 2,70%, resp. 1,59% p.a.<sup>2</sup>.

Tant le rendement nécessaire basé sur une rémunération de 3,00% que celui basé sur une rémunération plutôt conservatrice de 1,75% sont inférieurs au rendement attendu. Nous considérons comme stable la future situation financière de l'institution de prévoyance.

- 1) Selon les indications du directeur de la Fondation collective Vita.
- 2) Calcul sur la base d'une rémunération du capital de prévoyance des assurés actifs de 3,00% (taux d'intérêt technique actuellement appliqué), resp. de 1,75% (taux d'intérêt minimal LPP actuel).

## Bases techniques

### Appréciation des bases démographiques

L'institution de prévoyance fait appel aux principes de technique d'assurance GRM/GRF 95, qui n'ont aucune influence directe sur le calcul des capitaux de prévoyance ni sur les provisions techniques.

### Appréciation du taux d'intérêt technique

L'intérêt technique utilisé par l'institution de prévoyance correspond à la fois à nos recommandations et aux recommandations de la Chambre suisse des experts en caisses de pensions.

Les détails relatifs au bilan de technique d'assurance au 31 décembre 2014 peuvent être consultés auprès de la direction.

## 5.7 Taux de couverture selon l'art. 44 al. 2, OPP2

Un découvert existe lorsque, à la date de référence du bilan, le capital de prévoyance théoriquement nécessaire selon les calculs actuariels n'est pas couvert par la fortune de prévoyance disponible.

en CHF	31.12.2014	31.12.2013
<b>Fortune de prévoyance disponible</b>	<b>9'441'689'726</b>	<b>8'820'067'953</b>
Fortune brute (total de l'actif)	10'280'851'901	9'474'992'797
Dettes	-207'471'160	-154'771'501
Comptes de régularisation passifs	-428'381'799	-287'533'614
Réserves de contributions des employeurs	-120'031'361	-120'968'173
Fonds libres de l'institution de prévoyance	-83'277'855	-91'651'557
<b>Capital de prévoyance actuariel</b>	<b>8'859'101'350</b>	<b>8'301'391'209</b>
<b>Taux de couverture selon l'art. 44 al. 2 OPP2</b>	<b>106,6 %</b>	<b>106,2 %</b>

## 5.8 Parts excédentaires de l'assurance

Au cours de l'exercice écoulé, la Fondation collective Vita de la Zurich Compagnie d'Assurances sur la Vie SA disposait de participations aux excédents à hauteur de CHF 18,3 millions (année précédente: CHF 34,9 millions). Les participations aux excédents sont utilisées pour le financement du changement de prestations lors des rachats.

# 6 Explications relatives aux placements et au résultat net des placements

## 6.1 Organisation de l'activité de placement, règlement de placement

En sa qualité d'organe de direction, le conseil de fondation assume la responsabilité des placements. Il a réglé l'organisation de l'administration de la fortune et les compétences des services mandatés dans le règlement de placement ainsi que dans les annexes I–III. Le conseil de fondation définit la stratégie de placement et, pour ce faire, il est soutenu dans ses activités par le comité de placement à titre consultatif. Le conseil de fondation a délégué respectivement à l'administrateur et au comité de placement la mise en oeuvre de la stratégie de placement et la surveillance des placements.

### Mandats, gérants de fortune, banque dépositaire

Placements collectifs	Zurich Fondation de placement CapVis Equity Partners SA Everest Capital Frontier Markets Equity Ltd 36 South Funds PLC Aberdeen Global Frontier Markets Equity Fund Adveq Management AG
Hypothèques	Zurich IMRE SA
Couverture des risques de change	UBS SA
Conseil en matière de placements	swissQuant Group SA SIGLO Capital Advisors SA PPCmetrics SA c-alm SA Casea SA
Banque dépositaire	Banque Julius Baer & Cie SA UBS SA

## 6.2 Extension des possibilités de placement selon l'art. 50 al. 4 OPP2

Mise en oeuvre des extensions (art. 50 al. 4 OPP2) avec présentation concluante de la sécurité et de la répartition des risques (art. 50 al. 1–3 OPP2).

Conformément à l'art. 50 al. 4 OPP2, les extensions des possibilités de placement sont admises sur la base d'un règlement de placement dans la mesure où le respect des alinéas 1–3 (diligence, sécurité et répartition du risque) de l'article 50 peut être présenté de manière convaincante dans l'annexe aux comptes annuels.

La Fondation collective Vita a prévu des extensions des possibilités de placement dans le règlement de placement du 1<sup>er</sup> juillet 2014, chiffre 2.5 al. 10. Dans la stratégie de placement en vigueur figurant dans le règlement de placement, qui repose sur une analyse Asset Liability de c-alm du 24 janvier 2014 et de SwissQuant de février 2014, les placements alternatifs sont limités à 22% de la fortune. Fin 2014, les placements alternatifs représentaient 16,38% des placements totaux de la fortune alors que l'OPP2 prévoit une limitation à 15%.

Le conseil de fondation est d'avis que les placements alternatifs soigneusement sélectionnés et surveillés dans le cadre du déploiement de la stratégie de placement fournissent une contribution positive à la fois à l'atteinte des objectifs de revenus, mais aussi à la répartition appropriée des risques et que l'atteinte du but de la prévoyance est ainsi soutenue.

### 6.3 Valeur cible et calcul de la réserve de fluctuation de valeurs

	31.12.2014	31.12.2013
<b>Réserve de fluctuation de valeurs – valeur cible</b>		
Valeur cible en % des engagements de prévoyance	6 %	12 %
Réserve de fluctuation de valeurs – valeur cible en CHF	531'546'081	1'007'165'132
<b>Réserve de fluctuation de valeurs – valeur effective</b>	<b>531'546'081</b>	<b>518'626'745</b>
Réserve de fluctuation de valeurs au début de l'année	518'626'745	203'606'229
Dissolution (-) / Constitution (+) de réserve de fluctuation de valeurs	12'919'336	315'020'516
Différence réserve de fluctuation de valeurs par rapport à la valeur cible	-	488'538'387

La méthode de calcul de la valeur cible de la réserve de fluctuation de valeurs est définie dans les directives de placement. Elle se fonde sur des considérations économique-financières et tient compte de la situation et des attentes actuelles.

Grâce à l'application du nouveau modèle de rémunération (réserve d'intérêts), la valeur cible des réserves de fluctuation de valeurs a pu passer de 12% à 6% par rapport aux engagements de prévoyance.

## 6.4 Présentation des placements par catégories

	31.12.2014	31.12.2014	Stratégie	Marges tactiques		Limite OPP2
	en CHF			Minimum	Maximum	
<b>Liquidités</b>	<b>299'129'460</b>	<b>2,95 %</b>	<b>0,50 %</b>	<b>0,00 %</b>	<b>5,00 %</b>	
Comptes courants bancaires, Poste	299'129'460	2,95 %	0,50 %	0,00 %	5,00 %	
<b>Placements collectifs – obligations</b>	<b>3'831'594'976</b>	<b>37,83 %</b>	<b>36,00 %</b>	<b>25,20 %</b>	<b>46,80 %</b>	
Obligations Suisse	907'290'712	8,96 %	10,00 %	7,00 %	13,00 %	
Obligations Etranger	2'941'335'441	29,04 %	26,00 %	18,20 %	33,80 %	
Couverture des risques de change	-17'031'177	-0,17 %	n. a.	n. a.	n. a.	
<b>Placements collectifs – actions</b>	<b>2'571'581'446</b>	<b>25,39 %</b>	<b>23,50 %</b>	<b>16,45 %</b>	<b>30,55 %</b>	<b>50 %</b>
Actions Suisse	559'585'308	5,52 %	5,50 %	3,85 %	7,15 %	
Actions Etranger	2'011'996'138	19,86 %	18,00 %	12,60 %	23,40 %	
<b>Placements collectifs – immobilier</b>	<b>1'090'834'705</b>	<b>10,77 %</b>	<b>10,00 %</b>	<b>5,60 %</b>	<b>19,00 %</b>	<b>30 %</b>
Immobilier Suisse	728'655'760	7,19 %	7,00 %	4,90 %	15,10 %	
Immobilier Etranger	362'178'945	3,58 %	3,00 %	0,70 %	3,90 %	10 %
<b>Placements collectifs alternatifs</b>	<b>1'658'457'927</b>	<b>16,37 %</b>	<b>22,00 %</b>	<b>9,80 %</b>	<b>28,60 %</b>	<b>15 %</b>
Hedge Funds	984'630'598	9,72 %	10,00 %	7,00 %	13,00 %	
Private Equity	80'389'895	0,79 %	3,00 %	0,00 %	3,90 %	
Insurance Linked Strategies	244'646'297	2,42 %	3,00 %	0,00 %	3,90 %	
Infrastructure	66'737'414	0,66 %	2,00 %	0,00 %	2,60 %	
Senior Loans (unhedged)	282'053'723	2,78 %	4,00 %	2,80 %	5,20 %	50 %
<b>Placements directs</b>	<b>678'110'214</b>	<b>6,69 %</b>	<b>8,00 %</b>	<b>5,60 %</b>	<b>10,40 %</b>	<b>50 %</b>
Immobilier	7'713'600	0,08 %	n. a.	n. a.	n. a.	
Hypothèques	670'396'614	6,62 %	8,00 %	5,60 %	10,40 %	
<b>Total des placements</b>	<b>10'129'708'728</b>	<b>100,00 %</b>	<b>100,00 %</b>			
<b>Actifs opérationnels</b>						
Autres avoirs en compte courant	0					
Avoirs des contributions des employeurs	87'448'961					
Autres créances	6'835'465					
Comptes de régularisation actifs	56'858'747					
<b>Total de l'actif</b>	<b>10'280'851'901</b>					
Actions	2'651'971'342	26,18 %				50 %
Monnaies étrangères sans couverture des risques de change	2'678'126'491	26,44 %				30 %

### Limite selon OPP2

Les indications préalables relatives aux limites individuelles selon les art. 54, 54a et 54b ainsi que les art. 55a, b, c et e OPP2 sont respectées. L'art. 55d OPP2 (placements alternatifs) n'est pas respecté et ce fait a été précisé amplement au point 6.2.

### 6.5 Engagements courants (ouverts) de capitaux

Les engagements de placement non encore révoqués (Commitments) étaient les suivants au jour de clôture du bilan:

	en CHF
CapVis III & IV (Private Equity)	16'100'000
Adveq Real Assets Harvested Resources L. P. (Adveq Management AG)	8'300'000
Private Equity I (Zurich fondation de placement)	203'200'000
Private Equity II (Zurich fondation de placement)	101'600'000
Infrastructure (Zurich fondation de placement)	181'700'000

### 6.6 Instruments financiers dérivés en cours

En lien avec les règles prescrites par le conseil de fondation en vue de garantir les devises étrangères, les couvertures de monnaies suivantes étaient en suspens au 31 décembre 2014:

31.12.2014	CHF	USD	GBP	YEN
Montant en monnaie étrangère		568'530'550	16'242'430	2'643'125'000
<b>Contre-valeur en CHF</b>	<b>594'576'299</b>	<b>547'241'384</b>	<b>24'925'732</b>	<b>22'409'183</b>
Cours de clôture au 31.12.		0,99303	1,54794	0,00829
<b>Valeur du marché en CHF</b>	<b>611'607'475</b>	<b>564'566'755</b>	<b>25'142'323</b>	<b>21'898'396</b>
<b>Résultat non réalisé en CHF</b>	<b>-17'031'176</b>	<b>-17'325'371</b>	<b>-216'591</b>	<b>510'787</b>

Afin de minimiser le risque de contrepartie pour les couvertures de risques de change, la différence avec la valeur correspondante du marché est garantie sur un compte bancaire de la fondation. Au 31 décembre 2014, la garantie était de CHF 13'490'000.

### 6.7 Valeur de marché et co-contractants des titres en Securities Lending

Au cours de l'exercice écoulé, aucun titre n'a été prêté.



## 6.8 Explications du résultat net des placements

### 6.8.1 Présentation du résultat net des placements

en CHF	2014	2013
<b>Intérêts</b>	<b>- 587'391</b>	<b>2'509'718</b>
Intérêts sur avoirs bancaires	5'098	6'506
Intérêts sur avoirs des clients	8'621'571	9'170'051
Intérêts provenant des reprises de contrats	90'139	143'429
Intérêts moratoires et autres intérêts passifs	- 7'698'117	- 5'177'711
Rémunération des réserves de contributions des employeurs	- 1'606'082	- 1'632'557
<b>Placements collectifs – obligations</b>	<b>307'241'729</b>	<b>26'317'810</b>
Obligations Suisse	57'690'433	- 38'754'485
Obligations Etranger	197'110'148	31'894'166
Emprunts convertibles Global	52'441'148	33'178'130
<b>Placements collectifs – actions</b>	<b>312'791'803</b>	<b>429'293'644</b>
Actions Suisse	55'837'320	132'432'376
Actions Etranger	256'954'483	296'861'268
<b>Placements collectifs – immobilier</b>	<b>105'343'179</b>	<b>63'494'716</b>
Immobilier Suisse	55'395'327	47'447'759
Immobilier Etranger	49'947'852	16'046'957
<b>Placements collectifs alternatifs</b>	<b>123'411'550</b>	<b>139'159'417</b>
Hedge Funds	91'328'212	140'913'753
Private Equity	14'900'017	12'530'699
Commodity Funds	- 4'407'176	- 15'206'216
Senior Loans (unhedged)	11'150'944	0
Infrastructure	6'291'258	869'426
Insurance Linked Strategies	4'148'295	51'756
<b>Placements directs</b>	<b>18'078'686</b>	<b>19'364'249</b>
Hypothèques	18'078'686	19'364'249
<b>Résultat des opérations de couverture des risques de change</b>	<b>- 51'779'860</b>	<b>3'674'179</b>
<b>Frais de gestion de fortune</b>	<b>- 90'024'996</b>	<b>- 78'761'730</b>
TER et autres frais de gestion de fortune	- 88'219'479	- 76'873'586
Gestion de fortune hypothèques	- 1'805'517	- 1'888'144
<b>Résultat net des placements de la fortune</b>	<b>724'474'700</b>	<b>605'052'003</b>
<b>Performance nette (MWR)</b>	<b>7,93 %</b>	<b>6,93 %</b>
<b>Performance brute (TTWR)</b>	<b>8,18 %</b>	<b>7,14 %</b>



**MWR = Money Weighted Rate of Return**

Performance d'un portefeuille en tenant compte des entrées et des sorties de capitaux pendant la période d'évaluation.

**TTWR = True Time Weighted Rate of Return**

Performance d'un portefeuille en ignorant les entrées et les sorties de capitaux pendant la période d'évaluation.

## 6.8.2 Explications relatives aux frais de gestion des avoirs (avec le coût du Total Expense Ratio [TER])

### Placements de la fortune

	2014	2013
<b>Total des placements de la fortune</b>	<b>10'223'993'154</b>	<b>9'395'895'686</b>
Dont placements transparents	10'218'933'490	9'370'597'737
Part des placements transparents – taux de transparence des frais	99,95 %	99,73 %

### Placements selon l'art. 48a al. 3 OPP2 sans TER

Description (fournisseur)	ISIN	Situation	Valeur du marché en CHF
Adveq Real Assets Harvested Resources L. P. (Adveq Management AG) <sup>1)</sup>	n. a.	n. a.	5'059'664

1) Nouveau placement, premier investissement en juin 2014 (encore aucun TER existant)

### Frais de gestion des avoirs

	2014	2013
Frais de gestion des avoirs enregistrés directement	3'022'192	4'405'360
Somme de tous les principaux chiffres de frais en CHF pour les placements collectifs	87'002'803	74'356'370
Frais de gestion des avoirs enregistrés dans le compte d'exploitation	90'024'995	78'761'730
En % des placements de la fortune transparents en termes de coûts	0,88 %	0,84 %

Les frais de gestion de fortune enregistrés directement contiennent des frais de gestion des contrats hypothécaires, le projet adapté au placement ainsi que les frais de personnel pour les personnes à qui est confiée la gestion des placements au niveau de la fondation.

Près de 67,6% de la «somme de tous les ratios de coûts en CHF pour les placements collectifs» présentés relèvent du domaine des placements alternatifs, lesquels ont légèrement progressé du fait d'une évolution positive du rendement et des frais de performance qui en découlent de même que du fait d'une plus forte pondération par rapport à l'année précédente; 24,5% pour les obligations et les actions; 7,9% pour les placements immobiliers. En dehors des frais de gestion du portefeuille fixes et liés à la performance au niveau des fonds de fonds et sous-jacents, cette

somme contient les frais, resp. les prestations de services complémentaires suivants:

- Sélection/désélection ainsi que surveillance permanente et gestion des risques au niveau des classes individuelles de placement de même que toutes les charges en découlant (établissement d'analyses, Due Diligence Reports, déploiement/structuration, etc.)
- Gestion d'immeubles des placements directs détenus par Zurich Fondation de placement
- Frais de dépôt de tous les effets en Suisse et à l'étranger ainsi que de toutes les participations de Zurich fondation de placement
- Proxy Voting
- Conseil en placement et soutien dans le processus de conseil et de vente des entreprises affiliées

## 6.9 Explications des placements auprès des employeurs et des réserves de contributions des employeurs

en CHF	2014	2013
Intérêts moratoires comptes courants des employeurs	3,50 %	3,50 %
<b>Comptes courants des employeurs</b>	<b>87'448'961</b>	<b>87'404'197</b>
Comptes courants des employeurs (brut)	90'575'336	90'773'421
Du croire	-3'126'375	-3'369'224
Rémunération des réserves de contributions des employeurs	1,50 %	1,50 %
<b>Réserves de contributions des employeurs</b>	<b>120'031'361</b>	<b>120'968'173</b>
Réserves de contributions des employeurs au début de l'année	120'968'173	124'256'792
Apports dans les réserves de contributions des employeurs		
Provenant des reprises de contrats	1'000'411	493'681
Par les employeurs	21'101'555	2'192'724
Prélèvements sur les réserves de contributions des employeurs		
Provenant des sorties de contrat	-5'016'626	-5'944'251
Par les employeurs	-19'614'162	-1'661'554
Correction de la différence	-14'072	-1'740
Rémunération des réserves de contributions des employeurs	1'606'082	1'632'521

## 6.10 Réglementation contractuelle de la rétrocession

Les fonds de prévoyance de la Fondation collective Vita sont investis surtout dans des groupes de placement (placements collectifs) de la Zurich fondation de placement. Pour l'exploitation des différents groupes de placement et des fonds institutionnels utilisés, Zurich Invest SA (compagnie de gestion pour la Zurich fondation de placement) est indemnisée par des honoraires de gestion provenant des fonds institutionnels. Aucune rétrocession n'est payée. Par son investissement dans des placements collectifs de la Zurich fondation de placement, la Fondation collective Vita participe à la fondation de placement.

## 7 Explications relatives aux autres positions du bilan et au compte d'exploitation

### 7.1 Autres avoirs en compte courant

Le trafic des paiements courant entre la fondation et Zurich Compagnie d'Assurances sur la Vie SA concernant les primes d'assurance, les honoraires des médecins pour le contrôle de santé ainsi que les frais de retrait anticipé pour la propriété du logement est effectué sur ce compte.

### 7.2 Comptes de régularisation actifs

en CHF	31.12.2014	31.12.2013
<b>Comptes de régularisation actifs</b>	<b>56'858'747</b>	<b>79'097'111</b>
Rabais sur le Management Fee pour les placements collectifs	6'463'731	5'155'514
Intérêts courus des hypothèques	2'144'411	2'570'079
Prestations d'assurance en suspens	11'658'549	8'303'329
Versement de prestations anticipé à des assurés	22'992'360	23'032'775
Garantie de couverture sur devises étrangères	13'490'000	0

### 7.3 Comptes de régularisation passifs

en CHF	31.12.2014	31.12.2013
<b>Comptes de régularisation passifs</b>	<b>428'381'799</b>	<b>287'533'614</b>
Paiement anticipé de cotisations	186'713'525	173'459'273
Paiements entrées pas encore traitées	208'113'276	47'598'931
Reprises de contrats et autres régularisations	33'554'998	53'955'409

#### 7.4 Répartition des contributions d'épargne, de risque et autres en contributions des employeurs et contributions des salariés

Pour des raisons techniques liées au système, la répartition en cotisations des employeurs et des salariés n'est pas effectuée dans le compte d'exploitation. La répartition approximative de toutes les contributions est indiquée ci-après à des fins d'information:

	2014		2013	
	en CHF		en CHF	
<b>Contributions d'épargne</b>	<b>633'344'165</b>		<b>636'353'100</b>	
Contributions d'épargne des salariés	294'170'359	46 %	292'793'170	46 %
Contributions d'épargne des employeurs	339'173'806	54 %	343'559'931	54 %
<b>Contributions de risque et autres contributions</b>	<b>222'846'331</b>		<b>221'220'453</b>	
Contributions de risque et autres contributions des salariés	101'188'881	45 %	99'821'012	45 %
Contributions de risque et autres contributions des employeurs	121'657'450	55 %	121'399'441	55 %
<b>Contributions globales</b>	<b>856'190'496</b>		<b>857'573'553</b>	
Cotisations globales des salariés	395'359'240	46 %	392'614'181	46 %
Contributions globales des employeurs	460'831'256	54 %	464'959'371	54 %

### 7.5 Financement des coûts liés aux risques et des autres coûts

En vertu de la décision du conseil de fondation du 21 février 2005, aucune contribution pour la différence entre les prestations de vieillesse selon le plan de prévoyance et les conditions prévues par le contrat d'assurance n'est perçue depuis l'année 2006. L'éventuel sous-financement doit être compensé par le revenu des placements.

en CHF	31.12.2014	31.12.2013
<b>Primes de risque aux compagnies d'assurance</b>	<b>- 218'849'941</b>	<b>- 217'263'015</b>
Primes de coûts aux compagnies d'assurance	- 155'256'413	- 157'654'070
Total intermédiaire des primes aux compagnies d'assurance	- 63'593'528	- 59'608'944
Participations aux excédents des compagnies d'assurance	18'266'356	34'866'084
Contributions au fonds de garantie	- 3'610'846	- 4'062'581
Frais supplémentaires pour le rachat de rentes vieillesse	- 19'469'484	- 20'452'568
Frais de gestion	- 5'961'296	- 4'304'898
<b>Total des primes et des frais de gestion</b>	<b>- 229'625'211</b>	<b>- 211'216'978</b>
<b>Frais de risques et de gestion</b>	<b>222'900'934</b>	<b>220'984'783</b>
Contributions aux risques	155'201'811	157'654'070
Contributions aux frais	63'593'528	59'844'614
Autres produits (+) / coûts (-)	54'603	- 235'669
Cotisations au fonds de garantie	4'050'993	3'721'769
Sous-financement (-) / Sur-financement (+)	- 6'724'277	9'767'806

## 8 Demandes de l'autorité de surveillance

Décision de contrôle du 17 décembre 2014 de l'Autorité de surveillance LPP et des fondations du canton de Zurich (BVS) sur le rapport d'activité 2013: dans la lettre de l'autorité de surveillance figurent différentes remarques et modalités relatives au rapport 2013. La Fondation les a appliquées dans les présents comptes annuels.

## 9 Autres informations relatives à la situation financière

### Indications sur les liquidations partielles effectuées auprès des institutions de prévoyance affiliées

Le règlement de la liquidation partielle de la Fondation prescrit que l'employeur annonce immédiatement à la Fondation toute réduction des effectifs ou restructuration de l'entreprise qui pourrait déboucher sur une liquidation partielle. En présence d'une situation de liquidation partielle, le comité de caisse de l'institution de prévoyance concernée établira la constatation. Ensuite, la procédure de liquidation partielle sera initiée.

Au cours de l'exercice 2014, aucune situation qui aurait pu conduire à une liquidation partielle des institutions de prévoyance affiliées n'a été annoncée à la Fondation par les employeurs affiliés. Ainsi, aucune liquidation partielle des institutions de prévoyance affiliées n'a été réalisée en 2014.

## 10 Evénements postérieurs à la date du bilan

Aucun événement postérieur à la date du bilan et susceptible d'influer fortement sur l'évaluation des comptes annuels 2014 n'est survenu.

# Rapport de l'organe de révision au Conseil de fondation



# Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de Sammelstiftung Vita, comprenant le bilan, le compte d'exploitation et l'annexe (pages 9–31) pour l'exercice arrêté, au 31 décembre 2014.

## Responsabilité du Conseil de fondation

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales, à l'acte de fondation et aux règlements, incombe au Conseil de fondation. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil de fondation est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

## Responsabilité de l'expert en matière de prévoyance professionnelle

Le Conseil de fondation désigne pour la vérification, en plus de l'organe de révision, un expert en matière de prévoyance professionnelle. Ce dernier examine périodiquement si l'institution de prévoyance offre la garantie qu'elle peut remplir ses engagements et si les dispositions réglementaires de nature actuarielle et relatives aux prestations et au financement sont conformes aux dispositions légales. Les provisions nécessaires à la couverture des risques actuariels se calculent sur la base du rapport actuel de l'expert en matière de prévoyance professionnelle au sens de l'art. 52e al. 1 LPP en relation avec l'art. 48 OPP 2.

## Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses (NAS). Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées et du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

## Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels de l'exercice arrêté au 31 décembre 2014 sont conformes à la loi suisse, à l'acte de fondation et aux règlements.

### Rapport sur d'autres dispositions légales et réglementaires

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément (art. 52b LPP) et d'indépendance (art. 34 OPP 2) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Nous avons également procédé aux vérifications prescrites aux art. 52c al. 1 LPP et 35 OPP 2. Le Conseil de fondation répond de l'exécution de ses tâches légales et de la mise en œuvre des dispositions statutaires et réglementaires en matière d'organisation, de gestion et de placements.

Nous avons vérifié:

- si l'organisation et la gestion étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires et s'il existait un contrôle interne adapté à la taille et à la complexité de l'institution;
- si les placements étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires;
- si les comptes de vieillesse étaient conformes aux dispositions légales;
- si les mesures destinées à garantir la loyauté dans l'administration de la fortune avaient été prises et si le respect du devoir de loyauté ainsi que la déclaration des liens d'intérêts étaient suffisamment contrôlés par l'organe suprême;

- si les fonds libres et les participations aux excédents résultant des contrats d'assurance avaient été utilisés conformément aux dispositions légales et réglementaires;
- si les indications et informations exigées par la loi avaient été communiquées à l'autorité de surveillance;
- si les actes juridiques passés avec des personnes proches qui nous ont été annoncés garantissaient les intérêts de l'institution de prévoyance.

Nous attestons que les dispositions légales, statutaires et réglementaires applicables en l'espèce ont été respectées.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels présentés.

PricewaterhouseCoopers SA



Roland Sauter  
Expert-réviseur  
Réviseur responsable



Matthias Sutter  
Expert-réviseur

Bâle, le 2 juin 2015



**Fondation collective Vita**

Hagenholzstrasse 60 | 8050 Zurich  
[www.vita.ch](http://www.vita.ch)

